

Ceci fait partie de la série

Le Saint-Esprit

De

Owen Olbricht

LE
*S*aint-
ESPRIT

Le baptême du Saint-Esprit

“Moi, je vous baptise dans l’eau, en vue de la repentance, mais celui qui vient après moi est plus puissant que moi, et je ne mérite pas de porter ses sandales. Lui vous baptisera d’Esprit Saint et de feu. Il a son van à la main, il nettoiera son aire, il amassera son blé dans le grenier, mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s’éteint pas” (Mt 3.11–12).

La Bible mentionne seulement cinq fois le baptême du Saint-Esprit : en Matthieu 3.11 ; Marc 1.8 ; Luc 3.16 ; Actes 1.4 ; 11.16. Dans le Nouveau Testament nous avons deux cas de baptêmes du Saint-Esprit, le premier concernant les apôtres (Ac 1.4–5) et le second concernant Corneille, sa famille et personnes présentes chez lui (Ac 11.15–16). En dépit du peu de mention du baptême du Saint-Esprit dans le Nouveau Testament, nombreux sont ceux qui pensent que le baptême du Saint-Esprit concerne tous les chrétiens encore aujourd’hui.

La Bible ne parle pas en fait d’un baptême administré par le Saint-Esprit¹. Le baptême du Saint-Esprit fut administré par Jésus comme l’attestent les paroles de Jean citées en Matthieu 3.11 : “Lui vous baptisera d’Esprit Saint et de feu”. Alors que Jean baptisait dans l’eau (Mt 3.6), Jésus devait baptiser dans le Saint-Esprit (le verbe “baptiser” suggère l’idée de recouvrir, de plonger). Ceux qui parlent d’un baptême administré par le Saint-Esprit n’ont pas compris que c’est Jésus et non le Saint-Esprit qui baptise dans le Saint-Esprit.

Jean — qui immergeait les gens dans l’eau — fut le premier à faire mention du baptême du Saint-Esprit. Il évoqua ce sujet en parlant de la supériorité de Jésus sur lui-même.

Certains enseignent que tous les chrétiens sont concernés par le baptême du Saint-Esprit et ils fondent cette idée sur les paroles de Jean en Luc 3.16 : “Moi, je vous baptise d’eau, mais il vient, celui qui est plus puissant que moi, et je ne mérite pas de délier la courroie de ses sandales. Lui, il vous baptisera d’Esprit Saint et de feu.”

Mais ceux qui enseignent cela doivent tout d’abord se poser deux questions : A qui Jean-Baptiste s’adressait-il ? et : Quel rapport y a-t-il entre cet enseignement et l’ensemble de l’enseignement biblique ? Pour pouvoir répondre à la première question nous devons nous replacer dans le contexte de la prédication de Jean.

A propos de Jean voici ce qu’écrivit Luc : “Il disait donc à ceux qui venaient en foule pour être baptisés par lui : Race de vipères, qui vous a appris à fuir la colère à venir ?” (Lc 3.7). Puis Luc écrit, dans le même

¹ Certains font une distinction entre le baptême du Saint-Esprit et le baptême dans le Saint-Esprit qu’ils considèrent comme deux baptêmes distincts. Mais une telle conception est erronée. La préposition grecque *en* est traduite “dans” en Matthieu 3.6 (dans le fleuve) et “de” en 3.11 (d’Esprit Saint). Cette préposition peut avoir le sens local traduit par “dans” ou le sens instrumental traduit par “de”. Mais ces textes ne parlent pas de deux baptêmes distincts impliquant le Saint-Esprit.

contexte : “Les foules l’interrogeaient : Que ferons-nous donc ?” (Lc 3.10). Alors, s’adressant aux foules, Jean leur dit ceci : “Lui, il vous baptisera d’Esprit Saint et de feu” (Lc 3.16).

Dans ces foules se trouvaient des “vipères” (Lc 3.7) qui désignent certains Pharisiens et Sadducéens (Mt 3.7) venus pour être baptisés par Jean. Mais ils allaient être jetés au feu en raison de leur refus de se repentir (Mt 3.8–10). De toute évidence il y avait dans ces foules des gens qui ne recevraient pas le Saint-Esprit (Jn 14.17). Jean ne prêchait pas en disant : “Lui, il vous baptisera tous d’Esprit Saint”. Il disait à tous : “Lui, il vous baptisera d’Esprit Saint et de feu”.

On pourrait comparer cette phrase de Jean au porte-parole d’une grande usine s’adressant à une foule de gens venus pour trouver un emploi dans l’usine. Cet homme s’adresse à la foule et présente un autre individu qui se nomme Robert Durand en disant : “Voici Monsieur Robert Durand qui s’occupera de votre demande d’embauche.” Cette phrase ne signifie nullement que toutes les personnes présentes seraient embauchées ; elle signifie simplement que Robert Durand est le responsable du personnel. D’une certaine manière cela est comparable à ce que fait Jean-Baptiste : il indique aux foules qui est celui qui les baptisera du Saint-Esprit mais ne dit pas que toutes les personnes seront baptisées du Saint-Esprit. D’autres textes des Ecritures montrent qui sont les personnes qui doivent recevoir le baptême du Saint-Esprit.

LE BAPTEME DU SAINT-ESPRIT : UNE PROMESSE ET SON ACCOMPLISSEMENT

A qui Jésus promet-il le baptême du Saint-Esprit en Actes 1.5 ? Les pronoms employés dans ce texte montrent que cette promesse de Jésus concernait uniquement les apôtres. Dans la citation qui suit nous incluons le mot apôtres désigné par chaque pronom ce qui permet de comprendre qu’eux seuls sont concernés :

(...) après avoir donné ses ordres, par le Saint-Esprit, aux apôtres qu’il avait choisis. C’est à eux [les apôtres] aussi qu’avec plusieurs preuves, il se présenta vivant, après avoir souffert, et leur apparut [aux apôtres] (...). Comme il se trouvait avec eux [les apôtres], il leur recommanda [aux apôtres] de ne pas s’éloigner de Jérusalem, mais d’attendre la promesse du Père dont, leur dit-il, vous m’avez entendu parler ; car Jean a baptisé d’eau, mais vous [les apôtres]

dans peu de jours, vous serez baptisés d’Esprit Saint (Ac 1.2–5).

Les pronoms “eux” et “leur” désignent les apôtres dont il est question dès le verset 2.

Le baptême du Saint-Esprit et les apôtres

En effet, peu de jours après cette promesse les apôtres reçurent le Saint-Esprit. De toute évidence le Saint-Esprit (Ac 2.4) ne vint que sur les apôtres pour les raisons suivantes :

1. La promesse du Saint-Esprit n’avait été faite qu’aux apôtres.

2. Le chapitre 1 des Actes s’achève par la mention des apôtres. A propos de Matthias Luc écrit ce qui suit : “Matthias, qui fut associé aux onze apôtres” (Ac 1.26). Puis Luc ajoute aussitôt : “Ils étaient tous ensemble dans le même lieu (...) ; ils furent tous remplis d’Esprit Saint et se mirent à parler en d’autres langues, selon que l’Esprit leur donnait de s’exprimer” (Ac 2.1b–4). Le pronom “ils” désigne à nouveau les apôtres.

3. Ceux qui parlaient en langues étaient tous Galiléens (Ac 2.7). Cela ne peut englober la foule venue de toutes les nations qui sont sous le ciel (Ac 2.5 ; voir aussi vs. 8–11).

4. Les apôtres sont au centre des événements de la Pentecôte, ce qui confirme qu’ils étaient ceux qui avaient reçu l’Esprit et qui parlaient en langues. “Alors Pierre, debout avec les onze, éleva la voix et s’exprima en ces termes (...) : Ces gens ne sont pas ivres comme vous le supposez” (Ac 2.14–15). Ceux qu’on accusait d’être en état d’ivresse étaient ceux qui parlaient en langues. Et ceux qui parlaient en langues étaient ceux qui avaient reçu le Saint-Esprit. Pierre se tient debout avec les onze — qu’on accuse d’être en état d’ivresse — et dit : “Ces gens ne sont pas ivres”. Cela montre que seuls les apôtres avaient reçu le baptême du Saint-Esprit.

5. Pierre annonce : “Ce Jésus, Dieu l’a ressuscité ; nous en sommes tous témoins” (Ac 2.32). Les apôtres étaient les témoins de la résurrection de Jésus, choisis par lui (Ac 1.22 ; 4.33 ; 10.39–42 ; 13.31 ; voir aussi 1.3).

6. La foule s’adresse aux apôtres ; ceci montre que les apôtres sont les interlocuteurs principaux de la foule. “Après avoir entendu cela, ils eurent le cœur vivement touché, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Frères, que ferons-nous ?” (Ac 2.37).

7. Les gens persévéraient dans l’enseigne-

ment des apôtres (Ac 2.42). Les apôtres étaient donc ceux qui avaient reçu, par l'Esprit (Jn 14.26), l'enseignement à dispenser.

8. Après la venue de l'Esprit les apôtres ont accompli des prodiges et des miracles. Dans un premier temps les apôtres seuls manifestèrent le pouvoir promis par Jésus en Actes 1.8 :

Et il se faisait beaucoup de prodiges et de signes par les apôtres (Ac 2.43b).

Avec une grande puissance les apôtres rendaient témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus (Ac 4.33a).

Beaucoup de signes et de prodiges se faisaient au milieu du peuple par les mains des apôtres (Ac 5.12a).

Il semble évident de conclure que ni la foule ni les 120 dont il est question en 1.15 ne reçurent le baptême du Saint-Esprit. Jésus a promis le baptême du Saint-Esprit uniquement aux apôtres ; eux seuls reçurent ce baptême au jour de la Pentecôte.

Le baptême du Saint-Esprit et les premiers convertis païens

Le baptême du Saint-Esprit fut accordé à deux reprises dans le Nouveau Testament. Il fut tout d'abord accordé aux apôtres. Quelques années plus tard l'apôtre Pierre ne put rappeler que cette occasion lorsqu'il vit ce qui se passa pour Corneille et les siens (Ac 11.14-16). Il apparaît qu'aucun Juif ou groupe de Juifs n'avait été baptisé du Saint-Esprit depuis la Pentecôte. Quelques années plus tard l'apôtre Pierre parle d'un second baptême de l'Esprit — sur Corneille et les gens de sa maison, c'est-à-dire les premiers convertis païens — comme étant la preuve que les païens (non Juifs) convertis avaient aussi accès au pardon de Dieu sans la circoncision (Ac 15.7-9). Il apparaît, encore une fois, qu'aucun païen ou groupe de païens n'avait été baptisé du Saint-Esprit après la conversion de Corneille et des siens.

Dieu a fait quelque chose de tout-à-fait exceptionnel afin de prouver son choix de sauver les païens. Dieu a non seulement fait le don du Saint-Esprit à Corneille et ceux de sa maison lorsqu'ils se convertirent (Ac 10.47 ; voir aussi Ac 2.38) ; Dieu a, en outre, donné à ces païens le même baptême du Saint-Esprit qu'aux apôtres au commencement (Ac 10.44 ; 11.15). A l'éton-

nement des chrétiens d'origine juive, Dieu a baptisé ces païens du Saint-Esprit avant même leur baptême et la rémission de leurs péchés. C'est l'unique cas connu où des gens ont reçu le Saint-Esprit avant leur baptême. C'est aussi l'unique cas connu où des gens qui n'étaient pas apôtres ont reçu le baptême du Saint-Esprit².

Jésus lui-même n'avait pas reçu le Saint-Esprit avant son baptême (Mt 3.16-17). Corneille et sa famille et sans doute l'apôtre Paul furent les seuls à recevoir le Saint-Esprit de la même manière que les apôtres (Ac 2.38 ; 8.14-18 ; 19.5-6) et ce fait nous conduit à penser que Corneille fut un cas exceptionnel et non pas un cas courant. A ce propos le commentateur G.R. Beasley-Murray fait la remarque qui suit : "Le don du Saint-Esprit accordé à une personne sans le baptême est une exception et signifie que Dieu intervient d'une manière exceptionnelle afin de montrer que les païens peuvent être reçus dans l'Eglise par le baptême sans avoir été purifiés de leur impureté par la circoncision ou les sacrifices (Ac 11.18)³."

Dieu a fait cette exception afin de prouver que le salut est offert dorénavant aux païens. Ce cas exceptionnel de baptême du Saint-Esprit était donc un signe ; signe rendu nécessaire par l'attitude des Juifs. Avant la conversion de Corneille Pierre et d'autres Juifs pensaient qu'ils ne pouvaient pas fréquenter les païens (les non Juifs). L'apôtre disait : "Vous savez qu'il est interdit à un Juif de se lier avec un étranger ou d'entrer chez lui ; mais Dieu m'a montré qu'il ne fallait dire d'aucun homme qu'il est souillé ou impur" (Ac 10.28).

Les Juifs maintenant que les païens devaient être circoncis s'ils voulaient fréquenter les Juifs (Ac 11.3). Les Juifs considéraient que les païens ne pouvaient avoir part au salut. Ainsi, les chrétiens d'origine juive ne prêchaient l'Evangile qu'aux Juifs (Ac 11.19). Dieu voulait démontrer qu'il accueillait les païens tout autant que les Juifs.

Par le baptême du Saint-Esprit sur des païens

² Les textes n'offrent guère de preuves mais nous pouvons penser que Paul reçut le baptême du Saint-Esprit. Cette conviction peut s'appuyer sur ce qu'écrivit l'apôtre en 2 Corinthiens 12.11 : "Je n'ai été nullement inférieur aux apôtres prétendus supérieurs." Dans ce cas il fut la seule autre personne à recevoir ce baptême.

³ G.R. Beasley-Murray, *Baptism in the New Testament* (Grand Rapids, Mich. : Wm. B. Eerdmans Publishing Co., 1977), 108.

Dieu a fait quatre déclarations destinées à l'apôtre Pierre et à l'Église primitive : 1) Les chrétiens d'origine juive pouvaient fréquenter les païens ; 2) les païens pouvaient devenir chrétiens en recevant le baptême pour le salut ; 3) ces païens pouvaient être chrétiens sans être circoncis, sans devenir Juifs ; et 4) les convertis d'origine païenne n'étaient pas des convertis de deuxième classe ; ils devaient être acceptés comme frères par les convertis d'origine juive. Dieu a donné à ces païens un baptême réservé aux apôtres et a ainsi attesté qu'ils ne devaient pas être considérés comme des chrétiens inférieurs.

Si ces premiers païens convertis avaient reçu l'Esprit de la façon ordinaire⁴ il n'y aurait eu aucune preuve tangible de ce don de l'Esprit. Il fallait une preuve par laquelle Dieu démontrait qu'il avait choisi les païens pour le salut. Si, comme dans d'autres cas, cette preuve avait consisté à communiquer des signes visibles par l'imposition des mains des apôtres (Ac 8.14–18 : 19.6) ce choix des païens pour le salut aurait pu toujours être considéré comme celui des hommes et non comme celui de Dieu.

Dieu a fait quelque chose d'exceptionnel comme il l'avait fait lorsqu'il avait accompli des signes en Égypte (Ex 10.2) ; ce fut aussi le cas lorsque Jésus fit des miracles pour démontrer qu'il était bien le Fils de Dieu (Jn 20.30–31). Ce qui s'est passé dans la maison de Corneille a démontré que Dieu lui-même, et non pas Pierre, offrait aux païens l'accès au pardon par l'Évangile.

Pour Pierre le baptême du Saint-Esprit chez Corneille était la preuve que Dieu avait choisi de sauver les païens et de les intégrer dans le corps du Christ. Les convertis d'origine non juive devaient être considérés comme égaux avec les convertis d'origine juive. Pierre fut amené à comprendre cela à travers une série d'événements étonnants. Tout d'abord, Dieu lui dit à trois reprises de tuer toutes sortes d'animaux et de les manger (Ac 10.16). Alors que Pierre réfléchissait au sens de la vision, Dieu lui dit en vision de partir sans hésiter chez des païens (Ac 10.20). Enfin, Pierre finit par comprendre qu'il ne fallait dire d'aucun homme qu'il est souillé ou impur (Ac 10.28). Ces faits l'ont conduit à fréquenter les

païens. Il finit par croire que "pour Dieu il n'y a pas de considération de personnes, mais en toute nation celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable" (Ac 10.35).

Mais Pierre avait encore besoin de preuves. Il devait admettre que les païens n'étaient ni impurs ni souillés et même les accepter comme frères. Il fallut un autre miracle pour convaincre Pierre et les croyants Juifs à propos du salut des païens. C'est pour cela que Dieu donna à ces païens le pouvoir de parler en langues par le baptême du Saint-Esprit. Alors, Pierre s'exclama : "Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit aussi bien que nous ?" (Ac 10.47). Le sens de cette phrase est claire : l'homme ne peut rejeter ce que Dieu a choisi d'accepter.

Voici ce qu'écrivit très justement Gareth L. Reese : "Pierre a reconnu que Corneille et les siens ont reçu le même don que celui qu'avaient reçu les apôtres à la Pentecôte⁵." Pierre en a conclu ceci : "Or, puisque Dieu leur a fait le même don qu'à nous qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour pouvoir m'opposer à Dieu ?" (Ac 11.17). De toute évidence le baptême du Saint-Esprit accordé à ces païens était la preuve, aux yeux de Pierre, que Dieu, et non un homme, les avait choisis pour le salut. Cette preuve ne fut pas uniquement destinée à Pierre et aux croyants d'origine juive : elle fut destinée à toutes les générations à venir. Dieu a prouvé une fois pour toutes — et n'a pas réitéré cette preuve — qu'il accepte les païens sans la circoncision et sans l'observation de la loi de Moïse (Ac 11.3 ; 15.1, 7–9).

Concernant les paroles de Pierre en Actes 11 Frederick Dale Bruner dit ceci : "Il [Pierre] souligne que le Saint-Esprit descendit sur eux [Corneille et les siens] comme il l'avait fait au commencement sur nous aussi" (v. 15). Cette remarque est importante. Pierre n'a pas dit que le Saint-Esprit est descendu sur Corneille et les siens comme il le fait sur tout le monde⁶.

La conclusion de tout ceci paraît claire. Dieu n'avait baptisé personne du Saint-Esprit depuis la Pentecôte (hormis d'inclure l'apôtre Paul). Les apôtres furent les premiers, ceux qui avaient

⁴ Pour recevoir le Saint-Esprit de nos jours, comme dans l'Église néo-testamentaire, il faut devenir un enfant de Dieu par le baptême (Ga 3.26–27) pour la rémission des péchés (Ac 2.38).

⁵ Gareth L. Reese, *New Testament History, Acts* (Joplin, Mo. : College Press, 1988), 404.

⁶ Frederick Dale Bruner, *A Theology of the Holy Spirit* (Grand Rapids, Mich. : Wm. B. Eerdmans Publishing Co., 1970), 194.

reçu le baptême du Saint-Esprit au commencement ; et jusqu'au baptême de Corneille et des siens du Saint-Esprit les apôtres avaient été les seuls qui furent baptisés dans l'Esprit. Par un événement similaire la porte du salut avait été ouverte d'abord aux Juifs puis, plus tard, aux païens. Dieu avait ouvert la porte du salut aux Juifs et aux païens d'une manière similaire et, ce faisant, avait montré que les chrétiens d'origine juive et païenne étaient à ses yeux sur le même pied.

Des années plus tard Pierre rappelle les événements liés à la conversion de Corneille dans une discussion sur le statut des païens non circoncis qui deviennent chrétiens. Il dit : "Frères, vous le savez : dès les tout premiers jours, Dieu a fait un choix parmi vous, afin que, par ma bouche, les païens entendent la parole de l'Évangile et qu'ils croient. Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant le Saint-Esprit comme à nous" (Ac 15.7). Ceci nous montre que le baptême du Saint-Esprit ne devait pas continuellement se répéter.

Un autre fait ressort des textes. Ce que Dieu demande pour avoir la rémission des péchés est semblable pour les Juifs et les païens. Pierre devait annoncer à Corneille des paroles par lesquelles il serait sauvé (Ac 11.14). Pierre n'a pas prêché sur le Saint-Esprit mais il a demandé à Corneille de croire en Jésus et de recevoir le baptême (Ac 10.43, 47-48). Ces deux choses sont requises par Jésus pour le salut : "Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé" (Mc 16.16a). Pierre avait prêché aux Juifs en disant : "Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés" (Ac 2.38). De même, "il ordonna de les baptiser [les païens] au nom de Jésus-Christ" (Ac 10.48). Le baptême dans le Saint-Esprit ne se substitue pas au baptême dans l'eau — il constitue plutôt la preuve dont Pierre a besoin pour ordonner le baptême d'eau à Corneille et ceux de sa maison (Ac 10.43, 47-48).

Le baptême du Saint-Esprit n'était pas un don destiné à confirmer le salut de Dieu. Les apôtres furent baptisés dans l'Esprit Saint au jour de la Pentecôte (Ac 1.4-5; 2.4) afin de recevoir une puissance (Ac 1.8) et non pas pour recevoir le salut. Jean baptisait et il reçut lui-même l'Esprit dès le sein de sa mère (Lc 1.15). Ce don n'avait pas pour but de le sauver mais servait à indiquer qu'il était choisi par Dieu pour une tâche unique.

Le Nouveau Testament ne dit pas que le Saint-Esprit est donné pour sauver les hommes. Il est donné à ceux que Dieu reconnaît comme ses enfants (Ga 4.6) et non pour faire d'eux ses enfants.

Les chrétiens d'origine juive habitant la Judée apprirent que les païens avaient aussi reçu la parole de Dieu (Ac 11.1). Les païens accueillirent la parole de Dieu de la même manière que l'avaient accueillie les trois mille Juifs au jour de la Pentecôte : "Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés" (Ac 2.41a). La parole qu'ils acceptèrent était celle-ci : "Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés" (Ac 2.38a). Les païens n'ont pas entendu un message différent lorsque Pierre prêcha.

Ces païens furent sauvés en suivant le même enseignement : ils entendirent la Parole de Dieu, ils crurent en Jésus, ils se repentirent et ils furent baptisés. D'autres textes montrent la même démarche (Mc 16.16 ; Ac 2.38 ; 22.16 ; Col 2.12-13 ; 1 P 3.21). Ce qui fut exceptionnel dans le cas de ces païens fut le baptême dans l'Esprit Saint.

Dieu a baptisé ces païens dans le Saint-Esprit afin de démontrer qu'il les accueillait. Mais ces païens n'étaient pas exempts de ce que Dieu demande pour recevoir le pardon. (Ce qui fut exceptionnel dans ce cas fut l'action particulière du Saint-Esprit par laquelle Dieu démontra son choix d'accueillir les païens convertis.) Ils devaient accepter l'Évangile (Ac 15.7), cette parole par laquelle ils seraient sauvés (Ac 11.14 ; Rm 1.16 ; Ep 1.13). Le Saint-Esprit n'est pas venu sur ces païens pour montrer qu'ils étaient déjà sauvés mais pour montrer qu'ils pouvaient avoir accès au salut par l'Évangile (Ac 15.7-9). Dans le cas de Corneille Dieu est intervenu d'une manière inhabituelle (Jn 14.17) afin de montrer qu'il était lui, et non Pierre, à l'origine du salut pour les païens.

Par l'exemple de ces premiers païens convertis, Dieu voulait démontrer que les hommes de toutes les nations peuvent avoir le salut par Jésus en recevant ce salut par le baptême. En ouvrant cette porte aux païens Dieu n'avait pas l'intention de montrer que le baptême n'est pas essentiel au salut ; au contraire, l'importance du baptême n'en ressort que davantage (Ac 10.47-48).

**LE NOUVEAU TESTAMENT
REQUIERT UN SEUL BAPTEME**
Le Nouveau Testament mentionne plusieurs

sortes de baptêmes mais, en Ephésiens 4.5, n'en reconnaît qu'un seul qui soit requis pour tous les hommes. Les Actes attestent à Ephèse que le baptême de Jean ne fut plus requis (Ac 19.1-5). Le baptême d'Israël en Moïse (1 Co 10.2) n'est certainement pas requis de nos jours. Jésus a enduré le baptême de souffrance dont il parle (Lc 12.50 ; voir aussi Mc 10.38-39). Le baptême dans le feu constitue un châtement futur (Mt 3.10-12). Ces références au baptême ne peuvent donc être l'unique baptême mentionné par Paul. Le baptême qui est commun à tous les chrétiens est le baptême dans l'eau (Mt 28.19) car c'est par le baptême dans l'eau que nous devenons un avec Jésus-Christ. C'est aussi par le baptême dans l'eau que les croyants deviennent un seul corps (Ga 3.27-28). C'est le baptême dans l'eau qui demeure au moment où Paul écrit aux Ephésiens.

Le seul baptême n'est pas le baptême dans le Saint-Esprit

S'appuyant sur 1 Corinthiens 12.13 ("Car nous avons tous été baptisés dans un seul Esprit en un seul corps", TOB), certains ont conclu que le baptême du Saint-Esprit est le seul baptême dont il est question en Ephésiens 4.5. Bruner fait le constat suivant :

On tord le sens des mots — "nous, tous (...) nous avons tous" — ainsi que le but de ce texte dans le contexte de 1 Corinthiens, quand on dit que ce verset parle d'un second baptême, un baptême du Saint-Esprit destiné à certains chrétiens et reçu d'eux après le baptême qui les unit au Christ. Le message de Paul aux Corinthiens ne cesse de souligner l'unité de tous ceux qui ont été baptisés en Jésus-Christ⁷.

Une étude exhaustive de la question du baptême nous conduit aux remarques suivantes à propos du baptême dont il est question en 1 Corinthiens 12.13 :

Paul écrit en disant que tous ont reçu ce baptême par lequel ils sont unis et forment un même corps. L'argumentation de Paul laisse à penser que tous les chrétiens de Corinthe avaient reçu ce baptême ; de sorte qu'ils faisaient partie d'un même corps indépendamment des distinctions de race, ou d'origine sociale. S'il n'y a que certains chrétiens qui soient baptisés dans un seul Esprit alors ils ne forment pas tous un seul corps pour être unis comme l'enseigne Paul.

Le baptême dans l'eau est le seul baptême

dont tous les croyants ont fait l'expérience, comme l'atteste le livre des Actes. Dans le même temps le baptême du Saint-Esprit ne fut destiné qu'à certains. C'est pour cette raison que nous devons comprendre 1 Corinthiens 12.13 de la manière suivante : c'est par le baptême dans l'eau que le Saint-Esprit réunit les croyants pour former un seul corps. Mais on va à l'encontre de l'évidence historique du livre des Actes lorsqu'on dit que le baptême du Saint-Esprit unit les croyants en un seul corps⁸.

Le Nouveau Testament mentionne le baptême du Saint-Esprit dans le contexte des pouvoirs miraculeux ou de la révélation divine et non pas dans le contexte du don de l'Esprit au croyant. Lorsqu'il leur promet le baptême du Saint-Esprit Jésus dit aux apôtres "de ne pas s'éloigner de Jérusalem mais d'attendre la promesse du Père dont, leur dit-il, vous m'avez entendu parler" (Ac 1.4). Jésus avait en effet parlé de cette promesse en Matthieu 10.19-20 ; Jean 14.17, 26 ; 15.26 ; 16.7-15 ; 20.22. Mais cette promesse n'était destinée qu'aux apôtres.

Avec la venue du Saint-Esprit les apôtres avaient reçu deux promesses : d'être guidés dans toute la vérité (Jn 14.26 ; 16.13) et de recevoir une puissance (Ac 1.8). Il faut toujours conserver le lien entre ces deux promesses et le baptême du Saint-Esprit. Cette direction dans la vérité et l'exercice d'une puissance devaient se manifester à travers différents dons de l'Esprit accordés par l'Esprit selon sa volonté (1 Co 12.11 ; Hé 2.4). Corneille et ceux de sa maison furent baptisés dans le Saint-Esprit (Ac 11.15-16) mais ne reçurent pourtant pas des dons semblables à ceux des apôtres. (Certains dons étaient donnés aux apôtres comme preuves de leur apostolat : 2 Co 12.12). Corneille et ceux de sa maison ne furent pas non plus guidés dans toute la vérité comme le furent les apôtres.

Le seul baptême n'est pas le baptême dans le feu

Le baptême dans le feu est mentionné aux côtés du baptême dans le Saint-Esprit mais ne lui est pas semblable. Ceux qui doivent être baptisés de feu sont ceux que Jésus devra châtier (Mt 3.12).

Voici ce qu'écrit Jack Lewis à ce propos :

⁸ Owen D. Olbricht, *Baptism : New Birth or Empty Ritual ?* (Delight, Ark. : Gospel Light Publishing Co., 1994), 108-109.

⁷ Ibid., 292.

Les deux substantifs précédés de la préposition au datif ont conduit certains à conclure que Jean ne parle que d'un seul baptême constitué de deux éléments. Du point de vue grammatical cette conclusion n'est pas erronée. Cependant, deux groupes distincts sont concernés dans le contexte, avant et après la mention du baptême. Au verset 10 le feu est destiné à brûler l'arbre sans fruits ; au verset 12 le feu doit brûler la paille. Il est peu probable que le mot feu ait un autre sens entre ces deux versets et le sens qui paraît le plus évident est celui du feu de l'enfer — l'étang de feu (Ap 20.15). Dans ce passage le feu est donc un symbole du jugement divin plutôt qu'un symbole de l'action du Saint-Esprit. Le feu dont il est question à la Pentecôte n'est qu'une ressemblance au feu et non du feu : "des langues qui semblaient de feu" (Ac 2.3)⁹.

Nous devons chercher à éviter le baptême dans le feu et non pas chercher à le recevoir. Habituellement le feu évoque le châtement (Mt 3.10 ; 5.22 ; 7.19 ; 13.40, 42, 50 ; 18.8-9 ; 25.41). Jésus a promis aux apôtres qu'ils seraient baptisés d'Esprit Saint mais il n'a pas inclus le feu (Ac 1.5). Pierre non plus n'a pas fait mention du feu lorsqu'il a rappelé les paroles de Jésus sur le baptême du Saint-Esprit (Ac 11.15-16). Nous ne devons pas non plus penser que le feu fait partie du seul baptême mentionné en Ephésiens 4.5.

⁹ Jack Lewis, *The Gospel According to Matthew*, Part 1, *The Living Word Commentary*, ed. Everett Ferguson (Austin, Tex. : Sweet Publishing Co., 1976), 63.

Le baptême dans l'eau

En règle générale lorsqu'un texte mentionne un baptême administré par l'homme, ce baptême est le baptême d'eau. Le baptême administré par Dieu est le baptême dans l'Esprit Saint. Lorsque le mot "baptême" apparaît dans le Nouveau Testament il désigne, sauf indication contraire, le baptême d'eau.

Albrecht Oepke rappelle ce principe dans sa définition du mot "baptême". Il écrit ceci : "Les références néo-testamentaires au baptême sont au baptême d'eau à moins que le contexte indique un autre sens. Le mot baptême se définit par l'acte de baptiser dans l'eau et doit être compris de cette manière même lorsque l'agent de ce baptême n'est pas mentionné"¹⁰.

Le schéma ci-dessous permet de comparer le baptême d'eau et le baptême du Saint-Esprit. Les éléments portés sur ce schéma sont simples à comprendre et ne nécessitent pas de plus amples explications. On peut toutefois donner plus de précisions en ce qui concerne les effets de ces deux baptêmes (voir le numéro 10 dans le schéma). Les chrétiens d'origine juive ou païenne ne sont pas devenus des apôtres ou des enfants

¹⁰ Albrecht Oepke, "Bapto, baptizo", *Theological Dictionary of the New Testament*, ed. Gerhard Kittel, trans. Geoffrey W. Bromiley, vol. 1 (Grand Rapids, Mich. : Wm. B. Eerdmans Publishing Co., 1964), 539.

LA COMPARAISON ENTRE LE BAPTEME DE L'ESPRIT ET LE BAPTEME D'EAU

Le baptême du Saint-Esprit

1. Devait être administré par Jésus (Mt 3.11).
2. Devait être envoyé par Jésus qui reçut l'Esprit du Père et le répandit pour baptiser dans l'Esprit (Jn 15.26 ; 16.7 ; Ac 10.45).
3. Devait être envoyé par le Père au nom de Jésus (Jn 14.26).
4. Devait être donné par Dieu à ceux qui attendaient à Jérusalem puis sur des païens qui n'attendaient pas ce don (Ac 1.4-5 ; 10.44).
5. Devait être reçu comme une promesse (Ac 1.4-5).
6. Etait destiné aux apôtres (Ac 1.1-5).
7. Fut accordé aux apôtres (Ac 1.26-2.4) et aux premiers convertis païens (Ac 11.15-16).
8. Avait pour but de révéler les enseignements de Jésus (Jn 14.26), de communiquer une puissance (Ac 1.8) et d'ouvrir la porte du royaume aux païens (10.47 ; 11.17 ; 15.7-9).
9. Ceux qui furent baptisés du Saint-Esprit parlèrent en d'autres langues (Ac 2.4 ; 10.44-46).
10. Les signes distinctifs d'un apôtre furent l'effet de ce baptême (2 Co 12.12) ; Dieu révéla aussi par ce moyen qu'il avait choisi les païens pour le salut (Ac 15.7-9).

Le baptême d'eau

1. Devait être administré par les hommes (Mt 28.19).
2. Consistait à immerger dans l'eau (Rm 6.4 ; Col 2.12).
3. Devait être administré par les hommes au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (Mt 28.19).
4. Devait être administré aux croyants repentis (Ac 2.38 ; 8.12 ; 18.8).
5. Etait un commandement auquel on obéit (Ac 10.48).
6. Destiné à toutes les nations (Mt 28.19).
7. Devait être reçu par tous les croyants de toutes les nations (Ac 2.41 ; 8.12-13, 38-39 ; 10.48 ; 18.8 ; 19.5).
8. Avait pour but la rémission des péchés (Ac 2.38 ; 22.16 ; Col 2.12-13).
9. Ceux qui furent baptisés dans l'eau se réjouirent (Ac 8.39 ; 16.33-34).
10. Ceux qui reçurent ce baptême devinrent enfants de Dieu (Ga 3.26-27).

de Dieu en recevant le baptême du Saint-Esprit. Ceux qui se convertissent deviennent toujours enfants de Dieu par le même processus, en naissant d'eau et d'Esprit (Jn 3.5 ; Rm 6.4 ; Ga 3.26–27 ; Col 2.12–13).

CONCLUSION

Le baptême du Saint-Esprit fut administré par Jésus aux apôtres dans le but de rendre ces derniers capables d'être ses représentants. Par ce baptême le Christ a révélé sa Parole aux apôtres et leur a donné une puissance pour accomplir leur apostolat (2 Co 12.12). Le baptême du Saint-Esprit, qui avait été réservé aux apôtres mais fut ensuite accordé à des païens, servit à démontrer que ces païens pouvaient devenir des citoyens à part entière du royaume de Christ. Le baptême du Saint-Esprit servit à montrer le statut élevé des païens convertis et servit de fondement pour unir deux communautés séparées — les Juifs et les païens — en une seule communauté : l'Eglise du Christ (Ep 2.11–16). Dieu a montré qu'il est impartial en donnant aux premiers convertis païens le baptême du Saint-Esprit au même titre qu'il l'avait accordé aux apôtres. Le baptême du Saint-Esprit a rempli son rôle et n'a pas été

accordé à d'autres depuis ce temps-là.

Le baptême du Saint-Esprit fut donné pour une raison spéciale et, par conséquent, ne fut donné qu'à quelques-uns. Si tous les chrétiens étaient de nos jours baptisés du Saint-Esprit ils détiendraient tous des dons miraculeux à l'instar des apôtres. Ou bien ils seraient baptisés du Saint-Esprit pour démontrer le choix divin des païens à l'instar des premiers païens convertis. Puisque ces conditions étaient requises du baptême de l'Esprit dans le Nouveau Testament pourquoi ne le seraient-elles plus de nos jours ?

Dans le Nouveau Testament le baptême du Saint-Esprit n'était pas quelque chose qu'on devait rechercher, pour lequel on devait prier ou qui devait être accordé à la suite de grands efforts de piété. Dieu accorda le baptême du Saint-Esprit pour accomplir un dessein divin. Les croyants qui de nos jours s'efforcent d'obtenir ce baptême ne peuvent se fonder sur un commandement ou une promesse du Seigneur. Les Ecritures ne montrent que deux cas du baptême de l'Esprit (sans inclure le cas de Paul). Cela doit nous aider à comprendre que ce baptême n'était pas destiné à tous les croyants de tous les temps. ◆